



La redevance Ordures Ménagères a augmenté de 25,78 %

Pourquoi ?

Le désengagement de la collectivité

- La loi impose aux usagers d'assumer la totalité des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers.
- Les collectivités ne peuvent plus subventionner ce service. Elles doivent transférer la charge aux usagers avant 2011.

L'augmentation des coûts d'incinération

- Le coût de l'incinération à l'usine Astria de Bègles est passée de 50 euros la tonne à 96 euros la tonne en moins de 5 ans.
- La raison de cette augmentation est liée à la mise aux normes de l'incinérateur pour limiter la pollution.

L'augmentation des coûts de collecte

- Le ramassage des déchets a un coût qui évolue en fonction notamment de la flambée des cours du pétrole. Un camion benne consomme 70 litres de gasoil aux 100 kilomètres.

Comment limiter l'augmentation ?

En triant encore plus

Le tri fonctionne !

- Malgré une augmentation importante de la population sur notre territoire, les tonnages d'ordures ménagères n'augmentent pas.
- Les tonnages de déchets valorisables augmentent

En compostant les déchets putrescibles

- Dès l'an prochain la Communauté de Communes va mettre à disposition des usages des composteurs

En recyclant le verre dans les bornes à verre

En refusant la publicité et les journaux d'annonces

- Les publicités qui envahissent les boîtes à lettre finissent le plus souvent dans nos poubelles.
- La Communauté de Communes a fait éditer un «stop pub» disponible gratuitement dans les mairies.

La redevance incitative

- La Communauté de Communes va mettre en place un système de redevance incitative en 2011. Chaque usager paiera alors le juste prix de sa production de déchets, en fonction du poids et de la fréquence des collectes.